

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO PC-2775-28-PD1

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro PC-2775-28-PD1, modifiant le règlement numéro PC-2775 sur le zonage en ce qui concerne l'aménagement d'une aire de stationnement dans les zones Rc13 et Rc18.

AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Gutierrez, assistante greffière pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

1. Le 7 juin 2016, le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire a adopté, par résolution, un projet de règlement numéro PC-2775-28-PD1 afin de prohiber, dans les zones Rc13 et Rc18, l'aménagement d'une aire de stationnement, dans toutes les marges, pour un terrain dont la ligne avant n'est pas adjacente à une voie publique.
2. Le 5 juillet 2016, à 19h30 où dès que possible par la suite, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation au sujet de ce projet de règlement à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, sise à 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire.
3. Au cours de cette assemblée, le maire, ou une autre personne désignée par lui à cette fin, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement vise les zones Rc13 et Rc18, ci-après sommairement décrite :

Zones concernées / Concerned Zones	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone ou du groupe de zones concernées	Description of concerned zones or groups of zones
Rc13	Re19, Pa27, Ra44, Pa26, Ra40, U2	Au nord de l'autoroute 20 entre l'avenue Donegani et l'avenue Saddlewood, à l'ouest de l'avenue Coolbreeze et à l'est de l'avenue Terra-Cotta.	North of Highway 20 between Donegani Ave. and Saddlewood Ave., west of Coolbreeze Avenue and east of Terra-Cotta Avenue.
Rc18	Re24, Ra49	Au nord de l'avenue Chanteclerc, à l'est du boulevard des Sources, au sud de l'avenue Belmont et à l'ouest de la limite municipale de Dorval.	North of Chanteclerc Ave., east of Sources Blvd., south of Belmont Ave. and west of Dorval municipal limit.

5. Le projet de règlement, ainsi qu'une illustration des zones concernées, peuvent être consultés au bureau du service des affaires juridiques et du greffe, situé à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, de 8h00 à midi et de 13h à 16h00

6. Les dispositions de ce projet de règlement ne sont pas sujettes à approbation référendaire.

Donné à Pointe-Claire, ce 22^{ème} jour de juin 2016.

PROVINCE OF QUÉBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION MEETING
DRAFT BY-LAW
NO. PC-2775-28-PD1

To the persons likely to be interested in draft by-law PC-2775-28-PD1 amending the Zoning By-law number PC-2775 with regards to the development of a parking area in Zones Rc13 and Rc18.

Notice is hereby given by the undersigned, Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk for the City of Pointe-Claire, as follows:

1. On June 7th, 2016, the Pointe-Claire City Council adopted by resolution, a draft by-law n° PC-2775-28-PD1, amending the City of Pointe-Claire zoning by-law No° PC-2775 so as to prohibit building a parking area in all setbacks, inside Zones Rc13 and Rc18, for a landsite with a front line non adjacent to a public street.
2. On July 5th, 2016, at 7:30 p.m. or as soon as possible afterwards, the City Council will hold a public consultation meeting with respect to this draft by-law, in the City Hall Council Chamber located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire.
3. During this meeting, the Mayor or another person designated by him for this purpose, will explain the draft by-law and hear every person or body wishing to express an opinion.
4. This draft by-law concerns Zones Rc13 and Rc18, summarily described below:

Zones concernées / Concerned Zones	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone ou du groupe de zones concernées	Description of concerned zones or groups of zones
Rc13	Re19, Pa27, Ra44, Pa26, Ra40, U2	Au nord de l'autoroute 20 entre l'avenue Donegani et l'avenue Saddlewood, à l'ouest de l'avenue Coolbreeze et à l'est de l'avenue Terra-Cotta.	North of Highway 20 between Donegani Ave. and Saddlewood Ave., west of Coolbreeze Avenue and east of Terra-Cotta Avenue.
Rc18	Re24, Ra49	Au nord de l'avenue Chanteclerc, à l'est du boulevard des Sources, au sud de l'avenue Belmont et à l'ouest de la limite municipale de Dorval.	North of Chanteclerc Ave., east of Sources Blvd., south of Belmont Ave. and west of Dorval municipal limit.

5. The draft by-law and an illustration of the concerned Zones may be consulted at the office of the Legal Affairs and City Clerk Department, located at Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, from Monday to Friday, with the exception of holidays, from 8:00 a.m. and until noon and from 1:00 p.m. until 4:00 p.m.

6. The provisions of this draft by-law are not subject to approval by way of referendum.

Given in Pointe-Claire, this 22nd day of June 2016.

Danielle Gutierrez
Assistante greffière / Assistant City Clerk